

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE  
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520

Date convocation : 27 Novembre 2025

Nbr conseillers : 13  
3En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 10  
Quorum : 7

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le cinq du mois de décembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire de la Commune de Saint Appolinard

Présents : Annick FLACHER, Jacques GERY, Emilie BLANC, Marie-Louise NAVET, Véronique CANET, Benoît BARDY, Anthony CLUZEL, Yves GRANGE, Pierre DUPINAY, Jean GIRAUD,

Excusé : Julien LIMONE

Absentes : Nathalie DEGAND, Muriel ROUCHOUSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20251205-47051225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 08/12/2025

Publication : 08/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



N° 47 051225

OBJET :

REMBOURSEMENT DES HEURES DE L'AGENT TECHNIQUE  
PAR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme Le Maire indique au Conseil que l'agent communal effectue l'entretien et le suivi des lagunes et du filtre à sable de Pourzin à raison de 286 heures annuelles au taux de 55,00 € de l'heure.

Elle propose que le budget assainissement reverse la somme de 15 730,00 € pour l'exercice 2025 au budget communal.

OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- Accepte ce virement de crédit du budget assainissement au budget communal, d'un montant de 15 730,00 €, du compte 62878 en dépense sur le budget assainissement et au compte 70872 en recette sur le budget communal 2025.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance  
J. GERY

Le Maire  
A. FLACHER

